

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT NON SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR
CRFP 13

ET PRESENTEE PAR



**Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques,
financières et comptables de CRFP 13**



Le présent document relatif aux autres informations de CRFP 13 (l' « **Initiateur** » ou « **CRFP 13** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF**») le 23 juillet 2014, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de CRFP 13.

Le présent document complète la note d'information de CRFP 13 visée par l'AMF le 22 juillet 2014 sous le n° 14-428 en application d'une décision de conformité en date du 22 juillet 2014.

Des exemplaires du présent document et de la note d'information sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Carrefour Property Development (www.carrefourpropertydevelopment.fr) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Natixis
30 Avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris

CRFP 13
route de Paris, Z.I.
14120 Mondeville

Un communiqué de presse sera publié, conformément aux dispositions des articles 221-3 et 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION ET RESUME DE L'OFFRE	4
1.1.1 Rappel des principales caractéristiques de l'Offre	4
1.1.2 Ajustement des termes de l'Offre	4
2. INFORMATIONS CONCERNANT L'INITIATEUR	4
2.1 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INITIATEUR	4
2.1.1 Dénomination sociale.....	4
2.1.2 Siège social	5
2.1.3 Forme juridique et nationalité	5
2.1.4 Registre du commerce	5
2.1.5 Durée et date d'immatriculation	5
2.1.6 Objet social.....	5
2.1.7 Exercice social	5
2.1.1 Affectation des résultats.....	5
2.2 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL ET LES FONDS PROPRES DE L'INITIATEUR	6
2.2.1 Actionnariat de l'Initiateur.....	6
2.2.2 Capital social de l'Initiateur	6
2.2.3 Cession et transmission des actions de l'Initiateur	6
2.2.4 Mode de financement de l'Offre	6
2.3 ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTROLE DE L'INITIATEUR	6
2.3.1 Direction.....	6
2.3.2 Pouvoirs généraux	7
2.3.3 Commissaires aux comptes.....	7
2.4 DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE OU DES ASSOCIES	7
2.5 DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR	7
2.6 PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS	7
3. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A CRFP 138	
1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	15
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	15
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	15
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	17
5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	17
6. Information relatives au compte de résultat	18
7. Liste Filiales et Participations	19

Le présent document est établi par CRFP 13, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, dans le cadre du dépôt de l'offre publique de retrait non suivie d'un retrait obligatoire portant sur la totalité des actions Carrefour Property Development existantes non détenues par CRFP 13, de concert avec CRFP 16, par les administrateurs de la société Carrefour Property Development, société anonyme au capital de 15.938.508 € divisé en 2.656.418 actions, dont le siège social est 66, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 381 844 471 (« CPD ») et par CPD elle-même, au prix de 19,20 euros par action (l'« Offre»), initiée par CRFP 13.

1. PRESENTATION ET RESUME DE L'OFFRE

1.1.1 Rappel des principales caractéristiques de l'Offre

En application des articles 236-6 et suivants du Règlement général de l'AMF, la société CRFP 13 s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à offrir aux actionnaires de CPD d'acquérir la totalité de leurs actions CPD au prix de 19,20 euros par action, dans les conditions décrites ci-après.

L'Offre porte sur la totalité des actions CPD existantes non détenues par CRFP 13, de concert avec CRFP 16, par les administrateurs de CPD et par CPD elle-même, soit à la date de dépôt du projet de note d'information, un total de 12.335 actions.

Il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre titre financier ou droit pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de CPD, autres que les actions émises par CPD.

L'Offre sera réalisée selon la procédure d'offre publique de retrait non suivie d'un retrait obligatoire conformément aux dispositions des articles 231-13 à 231-26 du Règlement général de l'AMF. Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Natixis est l'établissement présentateur de l'Offre et garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Le détail des caractéristiques de l'Offre est décrit dans la note d'information de l'Initiateur.

1.1.2 Ajustement des termes de l'Offre

Il n'est pas prévu d'ajustement des termes de l'Offre.

2. INFORMATIONS CONCERNANT L'INITIATEUR

2.1 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INITIATEUR

2.1.1 Dénomination sociale

CRFP 13.

2.1.2 Siège social

Le siège social de l'Initiateur est situé route de Paris, Zone Industrielle, 14120 Mondeville, France.

2.1.3 Forme juridique et nationalité

CRFP 13 est une société par actions simplifiée de droit français.

2.1.4 Registre du commerce

L'Initiateur est enregistré sous le numéro 487 564 759 au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen.

2.1.5 Durée et date d'immatriculation

L'Initiateur a été immatriculé le 20 décembre 2005 pour une durée de 99 ans.

2.1.6 Objet social

CRFP 13 a pour objet en France et en tous autres pays :

- la prise d'intérêt ou de participations dans toutes sociétés et affaires françaises ou étrangères quel qu'en soit l'objet,
- l'achat, la vente, l'échange, la gestion et l'administration d'immeubles, la location ou sous-location d'immeubles bâtis ou non bâtis et notamment de bâtiments à usage d'hypermarchés, de supermarchés et d'entrepôts, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

2.1.7 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

2.1.1 Affectation des résultats

Le 27 juin 2014, l'associé unique de CRFP 13 a décidé d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2013 au report à nouveau comme suit :

Perte de l'exercice	(31.847,82) euros
Report à nouveau débiteur au 31.12.2013	(2.986.850,72) euros
	<hr/>
Total du report à nouveau débiteur	(3.018.698,54) euros

2.2 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL ET LES FONDS PROPRES DE L'INITIATEUR

2.2.1 Actionnariat de l'Initiateur

L'associé unique de CRFP 13 est Carrefour, société anonyme dont le siège social est 33 avenue Emile Zola, identifiée sous le numéro 652 014 051 - RCS Nanterre.

Il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Carrefour figurent dans le document de référence de Carrefour pour l'exercice social au 31 décembre 2013 déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2014 sous le n°D.14-0191 et consultable sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Carrefour (www.carrefour.com).

2.2.2 Capital social de l'Initiateur

Le capital social s'élève à 41.260.000 euros et est divisé en 4.126.000 actions de 10 euros de valeur nominale chacune.

2.2.3 Cession et transmission des actions de l'Initiateur

Les cessions d'actions entre vifs, les transmissions par voie de succession ou de liquidation de communauté entre époux des actions détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, toute cession d'actions, y compris entre associés, est soumise à l'agrément du Président qui résulte, soit d'une autorisation écrite du Président, soit d'une autorisation préalable formulée par le Président après mise en œuvre de la procédure prévues à l'article 13 des statuts de CRFP 13.

2.2.4 Mode de financement de l'Offre

L'Offre sera intégralement financée par avance en compte courant de Carrefour S.A. à CRFP 13.

2.3 ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTROLE DE L'INITIATEUR

2.3.1 Direction

CRFP 13 est administrée par un Président qui représente CRFP 13 à l'égard des tiers.

Un ou plusieurs Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Délégués ou autres dirigeants peuvent être nommés par décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire. Ils sont investis des mêmes pouvoirs que le Président, sauf décision contraire de l'associé unique ou de l'assemblée générale ordinaire.

Le Président peut donner toutes délégations de pouvoir à tous tiers pour un ou plusieurs objets déterminés, sauf à prendre toutes mesures nécessaires pour le respect des dispositions qui précèdent.

A la date des présentes, Carrefour est Président de CRFP 13. Il n'a pas été nommé de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué.

2.3.2 Pouvoirs généraux

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de CRFP 13 dans la limite de l'objet social. CRFP 13 est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toutefois, les emprunts (autres que les prêts ou dépôts consentis par les associés), les constitutions de garanties, avals et cautionnements, les transactions et les mainlevées sans paiement, les achats, ventes ou prises en location d'immeubles, les prises ou cessions de participations, requièrent l'autorisation préalable des associés en vertu d'une décision de l'associé unique ou d'une décision collective ordinaire.

2.3.3 Commissaires aux comptes

Le commissaire aux comptes titulaire est KPMG Audit D et le commissaire aux comptes suppléant est KPMG Audit IS.

2.4 DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE OU DES ASSOCIES

Les décisions collectives résultent d'une assemblée générale, d'une consultation écrite ou d'une décision immédiate.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts de CRFP 13 à l'assemblée des associés.

Toute décision entraînant directement ou indirectement modification des statuts est réputée extraordinaire et requiert l'approbation de la majorité en nombre des associés représentant plus de 70% du capital social, à moins qu'une autre majorité ou l'unanimité soit requise par une disposition spéciale des statuts ou de la loi.

Toute autre décision qui excède les pouvoirs du Président conformément aux dispositions légales et statutaires sont réputées ordinaires et sont prises par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital social.

2.5 DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR

L'Initiateur est une société holding.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont CRFP 13 a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayan eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de CRFP 13.

CRFP 13 n'emploie pas de salariés.

2.6 PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS

Les informations financières suivantes sont extraites des comptes sociaux annuels de CRFP 13 au 31 décembre 2013 figurant en Annexe.

3. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A CRFP 13

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 23 juillet 2014 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 dans le cadre de l'offre publique de retrait non suivie d'un retrait obligatoire initiée par CRFP 13 et visant les actions de la société Carrefour Property Development. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Carrefour,
Président de CRFP 13
Représentée par Monsieur Franck Tassan

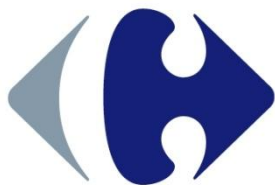
Annexe

Comptes sociaux annuels au 31 décembre 2013 de CRFP 13

Voir ci-après.

*
* *
*

COMPTES ANNUELS
SAS CRFP13
EXERCICE CLOS LE 31/12/2013



I. BILAN AU 31/12/2013

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2013	Net 31/12/2012
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	44 650 724		44 650 724	44 650 724
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	44 650 724		44 650 724	44 650 724
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	0		0	
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités				
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	0		0	
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	44 650 725		44 650 725	44 650 724

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2013	Exercice 2012
Capital social ou individuel (dont versé : 41 260 000)	41 260 000	41 260 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	- 2 986 850	-11 032 525
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-31 847	8 045 675
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	38 241 301	38 273 149
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 206	
Dettes fiscales et sociales		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 405 217	6 377 575
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	6 409 423	6 377 575
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	44 650 725	44 650 725

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2013

Rubriques	France	Exportation	31/12/2013	31/12/2012
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			10 062	197
Impôts, taxes et versements assimilés			419	403
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			10 481	600
RESULTAT D'EXPLOITATION			-10 481	-600
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			15 501	8 079 161
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			15 501	
Reprises sur provisions et transferts de charges				8 079 161
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			36 867	32 849
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			36 867	32 849
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-21 366	8 046 311
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-31 848	8 045 711
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				36
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				36
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				-36
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			15 501	8 079 161
TOTAL DES CHARGES			47 348	33 486
BENEFICE OU PERTE			-31 847	8 045 675

III. ANNEXE

<u>1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</u>	15	<u>3.4. IMPOTS SUR LES SOCIETES</u>	16
<u>1.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE</u>	15	<u>3.5. CONSOLIDATION</u>	16
<u>1.2. ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS</u>	15	<u>3.6. CAPITAL SOCIAL</u>	17
<u>2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE</u>	15	<u>4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF</u>	17
<u>3. REGLES ET METHODES COMPTABLES</u>	15	<u>4.1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	17
<u>3.1. IMMOBILISATIONS</u>	16	<u>5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF</u>	17
<u>3.2. CREANCES ET DETTES</u>	16	<u>5.1. CAPITAUX PROPRES</u>	17
<u>3.3. DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX</u>	16	<u>5.1. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES</u>	18
<u>3.3.1. <i>Changement de méthode d'évaluation</i></u>	16	<u>6. INFORMATION RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</u>	18
<u>3.3.2. <i>Changements de méthode de présentation</i></u>	16	<u>6.1. DETAIL DES COMPTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES</u>	18
		<u>7. LISTE FILIALES ET PARTICIPATIONS</u>	19

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Activité de la société

La société CRFP13 exerce une activité de holding.

Événements significatifs

Aucun événement significatif n'est survenu au cours de l'exercice 2013.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2013, il n'est survenu aucun événement important susceptible d'avoir une incidence sur les comptes qui vous sont soumis ou sur la marche de la Société, à l'exception de la cession par Carrefour Property Development de l'actif de Mondevillage et des titres de la Société du Centre Commercial de Lescar le 16 avril 2014, qui impliquera le dépôt par la Société d'un projet d'offre publique de retrait sur les actions de Carrefour Property Development au cours de l'exercice 2014.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers sont présentés en euros avec arrondis à l'euro près. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître entre différents états

3.1. Immobilisations

Participations et autres titres :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

La valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères dont les principaux sont : la valeur des capitaux propres, la projection des flux de trésorerie futurs ou la valorisation de l'actif estimé sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation

3.2. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur de marché ou la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.3. Dérogations aux principes généraux

3.3.1. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.3.2. Changements de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.4. Impôts sur les sociétés

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est :
CARREFOUR SA
33 Avenue Emile Zola
92100 Boulogne Billancourt

La société est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

Le calcul de l'impôt intègre la contribution additionnelle de 3.3% (abattement fait de 763.000 euros de l'impôt au taux de droit commun).

La société ne paie pas d'impôts sur les sociétés car elle est déficitaire fiscalement.
Au 31 décembre 2013, il reste 561 984 euros de déficit fiscal reportable indéfiniment.

3.5. Consolidation

La société est consolidée par intégration globale par la société suivante :
CARREFOUR SA
33 Avenue Emile Zola
92100 Boulogne Billancourt

3.6. Capital Social

Le capital social est composé de 4 126 000 actions d'une valeur nominale de 10 Euros

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2012	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2013	Provision	Valeur Nette au 31/12/2013
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	44 650 724			44 650 724		44 650 724
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL	44 650 725	0	0	44 650 725	0	44 650 725

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres

Comptes	Solde d'ouverture	Affectation du résultat N-1	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Capital	41 260 000			41 260 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Réserves légales				
Réserves statutaires				
Réserves réglementaires				
Autres				
Report à nouveau	-11 032 526	8 045 675		-2 986 851
Résultat de l'exercice	8 045 675	-8 045 675	-31 848	-31 848
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	38 273 149		-31 848	38 241 301

5.2. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 206	4 206		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	6 405 217	6 405 217		
Autres dettes				
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	6 409 423	6 409 423	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

6. Information relatives au compte de résultat

Détail des comptes concernant les entreprises liées

Charges		Produits	
Charges financières	36 867	Produits financières	15 501
Total charges	36 867	Total Produits	15 501

7. Liste Filiales et Participations

Dénomination	Capital Capitaux propres	Q.P détenue Divid.encaiss	Val brute titres Val nette titres	Prêts avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
<i>Carrefour Property Developpement</i>	5 312 836	93,68%	44 650 725		19 639 754
	44 453 327		44 650 725		2 621 774
Participations (10% à 50%)					
Autres titres					
Filiales étrangères					



SAS CRFP13
ROUTE DE PARIS

14120 MONDEVILLE
FRANCE